



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 9 juillet 2018, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Sont absents :  
Audrey Desrochers  
André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2018-0907-229**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2018-0907-230**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 18 JUIN 2018**

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et ajournées du conseil tenues les 4 et 18 juin 2018 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-231**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant à la liste lot 2 du 6 juillet 2018, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 43 186,78 \$ et payés, tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 décrétant la délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 6 juillet 2018, d'une somme de 246 335,99 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-232**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.

**2018-0907-233**

**MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que Sylvie Frigon agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2018-0907-235**

**NOMINATION D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT (PACTE RURAL)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que madame Sophie Adam soit nommée comme membre du comité de développement ruralité.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-236**

**CONTRIBUTION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de prendre un espace publicitaire pour la campagne de visibilité de la TROCL de niveau de visibilité « soutien » pour la somme de 100 \$.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-237**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE AVENIR D'ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ D'ACTION JEUNESSE DE LA MRC DE JOLIETTE (CAJOL)**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à signer à titre de mandataire, le protocole d'entente pour le plan d'action d'un regroupement-approche écosystémique à intervenir entre *Avenir d'enfants* et la *CAJOL* concernant le versement d'une première tranche de subvention de 67 803 \$ pour les 12 prochains mois.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-238**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2018**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 13 novembre 2017 par la résolution 2017-1311-445 afin de modifier le lundi 6 août 2018 pour le **lundi 13 août 2018**;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

**DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de désigner le directeur général Pierre Rondeau à titre de répondant en matière d'accommodement conformément à la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes*.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2018-0907-240**

**2018-0907-241**

### **TRAVAUX DE TROTTOIRS - 2018**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la compagnie 9113-6358 Québec inc., Trottoirs & bordures de béton David pour effectuer les travaux de trottoirs en 2018 pour la somme totale de 15 000 \$.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste  
02-320-00-521-36;

**ADOPTÉ**

### **EMPLOI ÉTUDIANT ESTIVAL - EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR REMPLAÇANT POUR LA PISCINE DU CAMP DE JOUR**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner l'embauche effective le 6 juillet 2018, de Lorianne Meunier, à titre de sauveteur national-piscine qui agira comme remplaçante dans le cadre du camp de jour.

**ADOPTÉ**

### **DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

**ATTENDU QUE** le chemin Saint-Michel entre le chemin de la Rivière Rouge et la municipalité de Saint-Paul fait maintenant partie d'un îlot déstructuré;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree entend dans les années futures desservir ses lots par un service d'aqueduc et d'égout si la population en fait le souhait ;

**ATTENDU QUE** les maires de la MRC de Joliette se sont entendus pour ne pas inclure de demande d'exclusion à la zone agricole dans le projet de schéma d'aménagement;

**ATTENDU QU'**une demande d'agrandissement du périmètre urbain ne constitue pas une demande d'exclusion de la zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers de demander à la MRC de Joliette d'ajouter dans le projet de schéma d'aménagement l'agrandissement du périmètre urbain en incluant l'îlot déstructuré du chemin Saint-Michel au périmètre urbain entre le chemin de la Rivière Rouge et la limite de la municipalité de Saint-Paul tel qu'il apparaît à l'annexe ci-dessous.

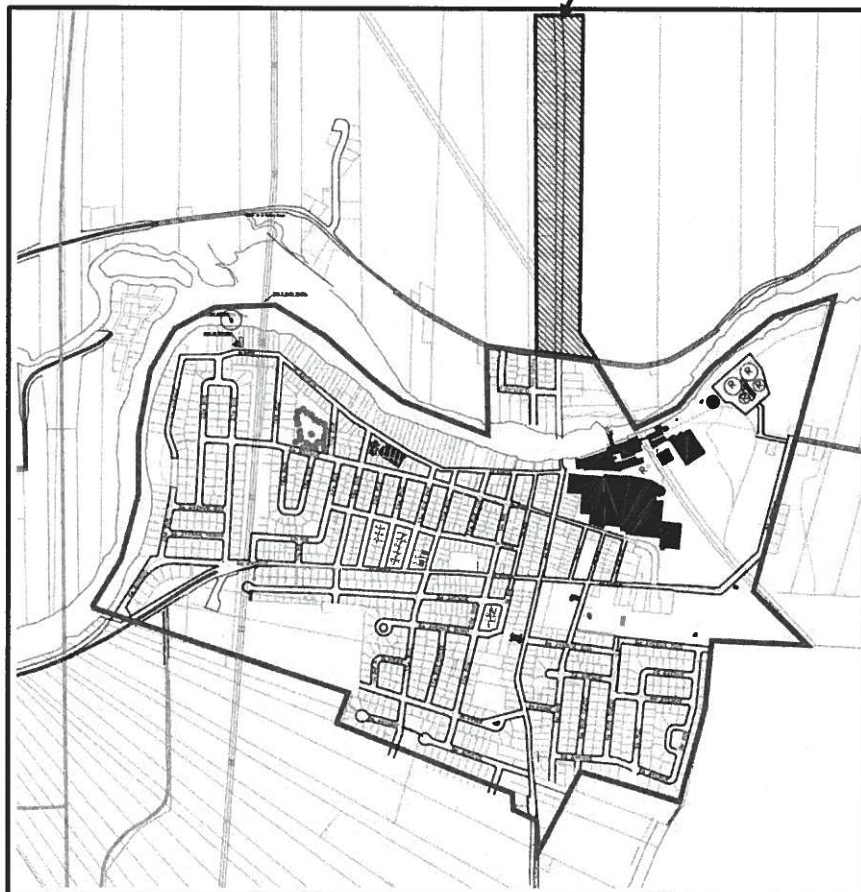
**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

## ANNEXE

Demande d'agrandissement  
du périmètre urbain



**2018-0907-242**

### **POURSUITE DU PROGRAMME DE COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DE PILES**

**ATTENDU QUE** le conseil a mis en place un système de collecte de piles à l'aide d'un cylindre récupérateur, installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine;

**ATTENDU QUE** le 2 avril 2012 le conseil adoptait la résolution R 142- 2012 accordant une compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre rempli de piles qui seront ramassés par l'établissement et que la Municipalité aura collecté et compilé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** remettre un montant de 400 \$ à l'école Sacré-Cœur-de Jésus ;

**DE** remettre un montant de 1 050 \$ au CPE La Cabotine ;

**DE** poursuivre le programme de compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre rempli de piles qui seront ramassés par l'établissement et que la Municipalité aura collecté et compilé ;

**QUE** cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2019 ;



N° de résolution  
ou annotation

**2018-0907-243**

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cette compensation.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02- 190- 00- 971-00

**ADOPTÉ**

**ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

**ATTENDU QUE** le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

**ATTENDU QUE** les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

**ATTENDU QUE** PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

**ATTENDU QUE** le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Crabtree souhaite participer au service PerLE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le Conseil autorise Mario Lasalle, maire, et Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-244**

**FÉLICITATIONS À LISE CARON ET JASON RIVEST POUR LEUR NOMINATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter les deux administrateurs de la Maison des Jeunes de Crabtree, Lise Caron et Jason Rivest, qui ont reçu un certificat « Bénévolat Québec » pour le soutien et le dévouement qui font en sorte que la Maison des Jeunes rayonne davantage.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU NOUVEL OFFICE  
D'HABITATION (OH) À ÊTRE CREE**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH) ;

**ATTENDU QUE** ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

**ATTENDU QU'**un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation) ;

**ATTENDU QU'**un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ ;

**ATTENDU QU'**un représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

Le conseil recommande la nomination de Sylvie Frigon pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

**ADOPTÉ**

**2018-0907-246**

**REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Crabtree de St-Paul, St-Charles-Borromée, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas, St-Ambroise-de-Kildare et Ste-Mélanie ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Crabtree, St-Paul, St-Charles-Borromée, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas, St-Ambroise-de-Kildare et Ste-Mélanie, un projet d'entente de regroupement des sept offices d'Habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Crabtree, St-Paul, St-Charles-Borromée, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas, St-Ambroise-de-Kildare et Ste-Mélanie suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2018-0907-248

2018-0907-249

### AIDE FINANCIÈRE - EXPOSITION ART ET CULTURE-CRABTREE

**ATTENDU QUE** le Club de l'âge d'or de Crabtree organise annuellement une exposition au Centre communautaire et culturel de Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser une aide financière de 300 \$ à la FADOQ de Crabtree et de s'assurer que la Municipalité soit mise en évidence comme partenaire majeur sur toute la correspondance;

D'accorder une aide technique pour le transport des panneaux d'exposition et l'installation des panneaux au Centre communautaire et culturel.

**ADOPTÉ**

### PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.


### AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au lundi 23 juillet à 19 h ;

**ADOPTÉ**

**La séance est ajournée à 19 h 25.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.